



SOCIÉTÉ PSYCHANALYTIQUE DE PARIS

Association Reconnue d'Utilité Publique – Décret du 8 août 1997

21 rue Daviel – 75013 Paris Tél. 01 43 29 66 70

Rapport d'activité du Conseil Scientifique et Technique 2021-2022.

Le rapport du Conseil Scientifique et Technique porte sur le travail du Conseil depuis son élection en avril 2021.

Le fonctionnement du Conseil pendant cette période est particulier, car il fait suite à une élection qui a recueilli ma seule candidature. Je suis ainsi devenue secrétaire de ce Conseil.

Pendant la mandature précédente, le fonctionnement du Conseil Scientifique et Technique s'est trouvé fortement perturbé. Les conflits au sein du Conseil ont produit un désinvestissement général et la démission de 15 de ses membres. Par la suite, le Conseil n'a pu poursuivre les travaux engagés au préalable concernant l'analyse des réponses au questionnaire renseigné par des membres de la SPP.

La nouvelle situation sanitaire des années 2021-2022 liée au COVID a rendu prioritaire le sujet du développement des formes différentes de travail psychanalytique à distance, ce qui a réorienté nos intérêts scientifiques et techniques.

1. Le fonctionnement du CST durant cette mandature est caractérisé par le renforcement des liens avec le Conseil d'Administration. J'ai ainsi régulièrement assisté aux réunions du Conseil d'Administration en tant qu'invitée permanente pour un échange d'information. Cette nouvelle forme de collaboration entre le CST et le Conseil d'Administration était vivement souhaitée par les membres du CST précédent, et me semble mériter d'être poursuivie.

2. En tant que secrétaire du CST j'ai participé activement au nouveau groupe de travail de la Société Psychanalytique de Paris sur le thème de la psychanalyse à distance. Lors de quatre réunions de ce groupe, différents aspects de la psychanalyse en télétravail ont été analysés, en particulier les questions de la formation des candidats à distance, du cadre spécifique de ce travail, de la compréhension métapsychologique du processus transférentiel

à distance. Un document final recueillant des avis consensuels est envisagé vers la fin 2022.

3. J'aimerais citer en complément une étude à laquelle j'ai pu participer et qui pourrait être un support pour des futurs travaux du CST, si son existence est pérennisée à la SPP :

- L'approche psychanalytique des addictions, qui a été étudiée dans le cadre d'une collaboration avec le sous-comité API sur les Addictions, sous la forme de réunions régulières par ZOOM et en table ronde à WEBINAR.

Ces échanges intéressants, au niveau international, sur des sujets de grande actualité concernant la promotion de la psychanalyse et l'engagement des analystes au domaine médico-social des addictions, pourraient se développer au sein du CST.

Conclusion :

Avec un seul membre et des activités réduites, la pérennité du Conseil Scientifique et Technique a été assurée durant la mandature 2021-2022. Il est important de rappeler que sa suppression avait déjà été évoquée lors de l'Assemblée Générale de mars 2019 mais n'avait pas été retenue. Aujourd'hui, après une année de ce fonctionnement atypique, nous sommes de nouveau face à la question : y-a-t-il un intérêt à conserver cette instance ?

J'espère que les pistes évoquées dans ce rapport pourront susciter une vraie réflexion sur la situation actuelle du CST et ses perspectives.

Marina Loukomskaia
Le 10 février 2022